



Echelons accélérés des Adjoints techniques (AT) :

Première victoire !

Communiqué de la CGT-Inra suite à la publication de la [note de service 2015-20](#) relative à la campagne d'avancements 2015 au titre de 2016

Depuis de très nombreuses années, les réductions d'ancienneté pour le changement d'échelon des AT (anciennement AGT et AJT) étaient d'une durée de 3 mois. Ainsi, l'avantage que procurait ce qu'on appelle couramment « échelon accéléré » était deux fois moindre pour ces agents que pour tous les autres agents de l'INRA, pour lesquels la réduction est de 6 mois.

Cela est-il la conséquence d'un oubli ? Ou bien cela manifeste-t-il le mépris, à tout le moins le désintérêt, avec lequel la Direction Générale traite ces « petites catégories » ?

La CGT ne cesse depuis des années de dénoncer cette injustice dont sont victimes les plus petits salaires. A chaque CAP, aussi bien locale que nationale, les délégués élus sur les listes CGT demandaient l'alignement sur la durée de 6 mois valable dans tous les autres corps. Cette demande était généralement soutenue par les autres syndicats et parfois par les représentants locaux de l'administration.

Nous venons d'être entendus, du moins en partie.

Désormais et conformément aux maximums fixés dans le statut, les réductions d'ancienneté seront :

- pour les AT1 et ATP2, **4 mois** pour l'accès aux 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} échelons ; **6 mois** pour l'accès aux 9^{ème} et 10^{ème} échelon ; et **8 mois** pour l'accès au 11^{ème}.
- pour les ATP1, **4 mois** pour l'accès aux 4^{ème} et 5^{ème} ; **6 mois** pour l'accès aux 6^{ème} et 7^{ème} ; et **8 mois** pour l'accès aux 8^{ème} et 9^{ème}.

Cela entre en vigueur dès les CAP de cette année, c'est-à-dire les advancements qui seront effectifs et mis en paye en 2016.

Il s'agit là d'une première victoire pour un minimum de justice entre les agents. Mais cela n'est qu'une étape. Et nous continuons à réclamer une réduction d'ancienneté de 6 mois au moins pour tous en attendant d'arriver au quart de la durée de l'échelon visé.

Cette avancée, modeste mais réelle pour les AT, montre que la ténacité paye, et doit nous conforter dans notre lutte contre le gel des salaires dans la Fonction Publique (bloqués depuis 2010) : **nous revendiquons une augmentation immédiate du pouvoir d'achat de tous, ce qui ne peut que relancer l'activité et l'emploi dans toutes les branches.**

C'est le sens de notre appel à la mobilisation pour le jeudi 9 avril : grève interprofessionnelle et manifestation nationale à Paris.